

## COMMUNE DE REDESSAN

Registre des Délibérations du  
conseil municipalSéance du 1<sup>er</sup> février 2023

<i>Nombre de Membres</i>	
Membres afférents au Conseil municipal	27
Membres en exercice	26
Nombre de votants	23

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt quatre janvier de l'an deux mille vingt trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Jumelage, sous la présidence de Madame Fabienne RICHARD - TRINQUIER, Maire

*Présents* : B. BAILLET, B. BEDOS, V. BOCCASSINO, S. BONNET, C. CAVAILLES, A. COLSON, M. T. de GOULET, C. GLEIZES, G. MANCUSO, F. MARECHAL, P. MEGE, J. L. MICHEL, M. PEREDES, V. PHILIPPE, F. RICHARD – TRINQUIER, O. ROMAN, R. SAINTOT, L. SAUD, B. TELLIER, C. VIGO

*Pouvoirs* :

E. CREMONA donne pouvoir à M. PEREDES

G. HANOUILLE donne pouvoir à B. BEDOS

S. VEIGALIER donne pouvoir à V. PHILIPPE

*Absents* : F. AUTRAN, J. DE ALMEIDA, E. FAUCHOUX

*Secrétaire de séance* : V. BOCCASSINO

**Objet : Convention de partenariat à intervenir avec la Mission Locale Jeune de Nîmes Métropole – approbation et autorisation de signature**

Madame Le rapporteur expose :

Par cette convention, la Mission Locale Jeunes Nîmes Métropole s'engage à tenir une permanence à Redessan. La Permanence de la Mission Locale Jeunes Nîmes Métropole à Redessan proposera l'ensemble de son offre de services de pour favoriser un accueil de proximité.

La Mission Locale Jeunes Nîmes Métropole mobilise l'ensemble de ses ressources pour optimiser les résultats en termes d'insertion professionnelle des jeunes des communes de l'agglomération Nîmoise.

Les objectifs poursuivis sont :

- Développer l'accessibilité des services de la Mission Locale sur le secteur en partenariat avec la commune de Redessan
- Faciliter l'accès à l'emploi des jeunes et notamment au sein des entreprises du territoire de Redessan.
- Concevoir et mettre en œuvre des projets pour apporter des solutions aux problématiques que rencontrent les jeunes.

La Ville de Redessan s'engage à mettre à disposition de la ou du conseiller (e), de la MLJ, les moyens nécessaires au fonctionnement de l'antenne :

- Un bureau, munis d'un téléphone, ordinateur, connexion internet et photocopieur tous les mercredis matins

La Mission Locale Jeunes Nîmes Métropole s'engage à :

- Mettre à disposition d'une ou d'un conseiller (e) en insertion sociale et professionnelle, une demi-journée par semaine, le mercredi matin, de 9h à 12h.
- Mettre en œuvre les partenariats liés à l'emploi en faveur des jeunes du territoire
- Informer la Mairie de Redessan des absences potentielles de sa ou de son conseiller
- Transmettre un suivi semestriel statistique de l'activité de la permanence

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité,

**Article 1** : approuve la convention de partenariat à intervenir avec la Mission Locale Jeunes de Nîmes Métropole.

**Article 2** : autorise Madame Le Maire à signer ladite convention.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Fabienne RICHARD - TRINQUIER

Maire de REDESSAN



Publicité	
Date de publication	
Date d'affichage	
Date de notification	